

## PREAMBULE

Vous vous êtes inscrit pour préparer une thèse en vue d'un Doctorat. Pour vous, elle concrétisera une formation, un travail d'information, de recherche, d'analyse et de rédaction. Pour la communauté universitaire - étudiants, chercheurs, enseignants - elle représentera une information scientifique originale, validée par l'obtention d'un titre.

Le doctorat est une formation à et par la recherche, sanctionnée par le diplôme de doctorat, après une soutenance de travaux de recherche devant un jury. Il est organisé au sein des Centres d'Etudes Doctorales (CED) conformément aux dispositions du Cahier des Normes Pédagogiques Nationales du Cycle de Doctorat (CNPNC) disponible sur le site de l'université ([www.ucam.ac.ma/ced](http://www.ucam.ac.ma/ced)).

La préparation d'un doctorat est à la fois l'aspiration à un diplôme universitaire, une « formation à la recherche par la recherche » et l'entrée dans une communauté scientifique régie par une éthique basée sur l'objectivité, le dialogue critique et l'intégrité intellectuelle. L'obtention d'un doctorat est aussi la clé qui vous permettra d'accéder au monde du travail. Tous ces aspects devront être pris en considération dans le choix que vous allez faire : choix du sujet, choix du directeur de recherche, choix du corps de travail, prévision de calendrier, conditions de financement, projet professionnel, ...

Ce guide a pour but de vous aider dans votre formation doctorale jusqu'à votre soutenance de thèse. Il contient des renseignements généraux, des informations spécifiques, des procédures à suivre et une série de liens utiles. Vous devez le consulter régulièrement ainsi que le site de l'université ([www.ucam.ac.ma/ced](http://www.ucam.ac.ma/ced)) qui sera, régulièrement mis à jour pour refléter les changements de procédures ou de réglementation.

## RECRUTEMENT

S'engager à faire une thèse doit être un choix motivé car on se projette sur plusieurs années (2, 3 ou plus !). Il est important, pour vous d'avoir cette durée en tête. Il est même nécessaire de considérer votre thèse comme un premier emploi, c'est-à-dire faisant partie intégrante de votre projet professionnel. Si vous n'avez pas encore établi ce projet, faites-le au plus vite !

Un doctorat est un diplôme universitaire qui poursuit et vient clore un parcours de formation, selon des formes et une temporalité déterminées par l'université. Les étapes à suivre pour votre recrutement se présentent comme suit :

### ***Candidatures***

Pour être admis au programme de doctorat dans l'un des CED de l'université Cadi Ayyad, vous devez répondre à l'appel à candidatures lancé par le CED de votre choix, conformément à vos pré-requis au début de chaque année universitaire et sur la base des pièces nécessaires à votre candidature. Les candidats (es) doivent fournir les pièces nécessaires à leur candidature, qui figurent dans l'appel à candidatures.

### ***Présélection***

La présélection des candidats est prononcée selon les procédures établies par chaque CED.

### ***Préparation des projets de recherche doctoraux***

Les structures de recherche ont la responsabilité de l'élaboration des projets de recherche doctoraux. Chaque projet de recherche est porté par un directeur de thèse. Il se compose d'un sujet de recherche, de moyens techniques, humains, et le cas échéant, financiers, ainsi que d'un profil de l'étudiant (e) souhaité (ée). Les projets doctoraux sont transmis au CED qui les communique aux candidats (es) présélectionnés (ées).

### ***Entretien de recrutement***

Les candidats passent un ou plusieurs entretiens avec le directeur de thèse et/ou devant un jury du CED concerné. Les procédures à suivre sont déterminées par chaque CED.

### ***Signature de la charte de thèse***

Une fois votre candidature définitivement acceptée, une charte des thèses est signée par vous, votre encadrant, le directeur de votre structure d'accueil et le directeur du CED. Cette charte précise les droits et les obligations de chacune des parties concernées.

## L'INSCRIPTION AU CYCLE DE DOCTORAT

Les inscriptions au cycle de doctorat sont régies par le CNPNCD, le chapitre II de la charte des thèses et conformément aux dispositions de la loi n° 01-00. Ces documents sont disponibles sur le site de l'Université ([www.ucam.ac.ma/ced](http://www.ucam.ac.ma/ced)).

### *Première inscription au cycle de doctorat*

Suite au processus de recrutement par les CED, vous êtes tenu de procéder aux formalités administratives pour finaliser votre inscription (voir article 9 de la charte des thèses).

### *Deuxième et troisième inscription au cycle de doctorat*

La réinscription administrative est renouvelée chaque année universitaire sur la base d'un rapport annuel d'avancement de votre travail et de votre participation aux formations dispensées par les CED.

### *Demande de dérogation pour une année supplémentaire*

La dérogation pour les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années est accordée par le chef de l'établissement sur proposition du directeur du CED après avis du directeur de thèse (Norme D4 du CNPNCD et article 5 de la charte des thèses).

## LE DEROULEMENT DES ETUDES AU CYCLE DE DOCTORAT

La charte des thèses que vous avez signée est très importante car elle définit les engagements réciproques des parties prenantes (doctorant, directeur de thèse, directeur de la structure de recherche et directeur du CED). Son chapitre III décrit de façon détaillée le processus de votre encadrement et du suivi de vos activités de recherche.

Les thèmes abordés dans la charte sont les suivants :

- L'inscription ;
- L'encadrement et le suivi ;
- Les conditions de soutenance,
- La procédure de médiation ;
- La publication et la valorisation des résultats.

## *Encadrement et suivi du doctorant*

Un doctorat est un projet de recherche de trois ans. Le responsable de votre supervision durant ces années est votre directeur de thèse. Il doit se préoccuper de votre projet professionnel et vous permettre de prendre du temps pour y travailler. Son rôle consiste à :

- Vous donner des conseils méthodologiques, scientifiques et bibliographiques ;
- Elaborer avec vous le plan de travail de vos recherches ;
- Veiller au respect des délais dans le planning global de votre projet ;
- Discuter et valider les résultats obtenus dans le cadre de votre recherche ;
- Vous conseiller pour la valorisation de vos résultats ;
- S'assurer que vous respectez vos engagements en termes de rythme de travail ;
- S'assurer que vous vous intégrez correctement dans la structure de recherche ;
- Discuter avec vous votre projet professionnel.

De ce fait, votre encadrant doit vous consacrer une part significative de son temps. C'est pourquoi, il ne peut encadrer que très peu de thèses, comme cela est mentionné dans l'article 15 du chapitre III de la charte des thèses. Le nombre maximal de thèses dirigées par le même encadrant est fixé par chaque CED et peut être réduit par décision du Collège Doctoral.

Votre directeur de thèse ne peut accomplir ses missions sans votre implication ; C'est pourquoi vous devez l'informer très régulièrement de l'avancement de vos travaux, des difficultés que vous rencontrez et de votre emploi du temps.

Votre travail de thèse est un projet limité dans le temps, il est donc jalonné d'étapes importantes qui requièrent une bonne coordination entre vous et votre encadrant et doit respecter des échéances. Il est donc nécessaire de vous doter d'outils de suivi vous permettant de vous assurer du bon déroulement de votre travail, de disposer d'une vue d'ensemble des situations, d'anticiper et de corriger les problèmes éventuels. Ces dispositifs de suivi seront déterminés par chaque CED tout en veillant au respect des engagements de l'université en matière de politique doctorale.

Afin d'éviter des problèmes de retard, vous devez, à la fin de la deuxième année de votre inscription, discuter de l'échéance de la soutenance avec votre directeur de thèse pour planifier le travail restant à accomplir et soutenir votre thèse dans les temps réglementaires. Si un délai supplémentaire s'avère nécessaire, il faut le signaler dès ce moment au directeur du CED.

### **Médiation**

Comme dans tout environnement professionnel, des conflits peuvent surgir entre les parties prenantes. En cas de difficultés particulières ou de désaccord, il vous est recommandé de les régler à l'amiable au sein de votre structure de recherche, en impliquant, si nécessaire, son directeur. Si le désaccord perdure et qu'il a des répercussions sur l'avancement de votre thèse, il vous est recommandé ainsi qu'à votre directeur de recherche de consulter le directeur du CED afin de trouver une solution qui ne lèse aucune des parties prenantes (article 21 de la charte des thèses). En cas d'échec de cette médiation, il sera fait appel à un médiateur désigné par le directeur du CED ou, le cas échéant, aux compétences du conseil scientifique du CED. Le Collège Doctoral ne pourra être sollicité qu'en dernière instance (article 22 de la charte).

### **LA FORMATION AU SEIN DU CYCLE DE DOCTORAT**

La formation est un atout majeur pour consolider et développer vos compétences dans les domaines scientifiques, techniques, organisationnel, etc. La présence aux différentes formations doctorales est obligatoire et fait partie intégrante de votre cursus universitaire.

La formation doctorale est structurée en formations complémentaires communes à l'ensemble des CED et en formations spécifiques à chaque CED.

Les formations complémentaires communes à l'ensemble des CED sont proposées par le Collège Doctoral.

Pour de plus amples informations sur ces formations, vous devez vous référer au site de l'université ([www.ucam.ac.ma/ced](http://www.ucam.ac.ma/ced)).

### **SOUTENANCE ET DIFFUSION DE LA THESE**

Le doctorat est un diplôme sanctionnant un « cursus de formation doctorale constitué d'un ensemble de formations et de travaux de recherche ayant pour objectif de faire acquérir au doctorant des connaissances, des aptitudes et des compétences pour entreprendre une recherche scientifique de haut niveau » (norme D1 du CNPNC).

Il se termine par la rédaction d'une thèse et sa soutenance devant un jury qui décide, en fonction de la qualité de vos travaux scientifiques réalisés et de leur présentation, de l'attribution du titre de docteur.

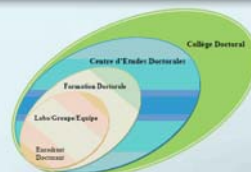
L'autorisation de soutenance de vos travaux « est accordée par le chef de l'établissement, sur proposition du directeur du Centre d'Etudes Doctorales et du directeur de thèse ».

Les modalités de soutenance, à savoir la désignation du jury de soutenance, l'admission ou l'ajournement et la délivrance du diplôme de doctorat, sont régies par les normes D8, D9 et D10 du CNPNC.

La soutenance est publique sauf à titre exceptionnel si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel. En cas d'admission, le rapport de soutenance comporte l'une des mentions suivantes : « honorable » ou « très honorable ».

Le candidat est tenu de remettre à l'administration une copie de la version définitive de sa thèse sur support informatique pour diffusion.

## STRUCTURE DU COLLEGE DOCTORAL



Le Collège Doctoral de l'université Cadi Ayyad est composé de Centres d'Etudes Doctorales créés par l'université. Il s'agit de :

Intitulé du Centre d'Etudes Doctorales	Directeur
Droit, Economie et Gestion	Brahim BOUAYAD
Lettres et Sciences Humaines	Abdallah KOUCHA
Sciences de l'Ingénieur	Moha TAOURIRTE
Sciences et Techniques	Lahcen HASSANI

Le Collège Doctoral est coordonné par le Vice-président chargé de la Recherche Scientifique.

## FORMATIONS DOCTORALES ACCREDITEES

Intitulé du Centre	Intitulé de la formation
Droit, Economie et Gestion	Droit Public et Sciences Politiques Sciences Economiques Sciences de Gestion Sciences Juridiques
Lettres et Sciences Humaines	التواصل والمقاولات والتنمية الفلسفة والعلوم في الغرب الإسلامي Tourisme, patrimoine et gestion des territoires الدينامية المحلية في المغرب : الإعداد والتنمية والحكامة النص واللغة والنقد النظر الفقهي والقضايا الإنسانية
Sciences de l'Ingénieur	Génie Informatique et Mathé appliquées au SI Génie Electrique et Télécommunications et Tech industrielle Biotechnologies et Technologie Agroalimentaire
Sciences et Techniques	Mathématiques et applications Sciences Physiques et Ingénierie Géosciences, Géorressources et Environnement Chimie et Développement Sciences de la vie et de l'environnement

## LIENS UTILES

Institution	Courriel
Université Cadi Ayyad	<a href="http://www.ucam.ac.ma">www.ucam.ac.ma</a>
ENCGM	<a href="http://www.ucam.ac.ma/encg">www.ucam.ac.ma/encg</a>
ENSAM	<a href="http://www.ensa.ac.ma">www.ensa.ac.ma</a>
ENSAS	<a href="http://ensas.fertat.com">http://ensas.fertat.com</a>
ESTE	<a href="http://www.ucam.ac.ma/est.essaouira">www.ucam.ac.ma/est.essaouira</a>
ESTS	<a href="http://www.ests.ucam.ac.ma">http://www.ests.ucam.ac.ma</a>
FLSH	<a href="http://www.flm.ucam.ac.ma">www.flm.ucam.ac.ma</a>
FSJES	<a href="http://www.ucam.ac.ma/fsjes">www.ucam.ac.ma/fsjes</a>
FSSM	<a href="http://www.ucam.ac.ma/fssm">www.ucam.ac.ma/fssm</a>
FPS	<a href="http://www.fps.ucam.ac.ma">http://www.fps.ucam.ac.ma</a>
FSTM	<a href="http://www.fstg-marrakech.ac.ma">www.fstg-marrakech.ac.ma</a>
AH II ST	<a href="http://www.academie.hassan2.sciences.ma">www.academie.hassan2.sciences.ma</a>
CNRST	<a href="http://www.cnr.ac.ma">www.cnr.ac.ma</a>
DFC	<a href="http://www.dfc.gov.ma">www.dfc.gov.ma</a>
MEN	<a href="http://www.men.gov.ma">www.men.gov.ma</a>
AUF	<a href="http://www.auf.org">www.auf.org</a>